

Les Sentiers de la Mémoire
et
Le lycée Lebrun de Coutances
présentent



Rwanda – un génocide
Photographies de Jacques Langevin

Salle Simon Igel – Lycée Lebrun

Exposition visible durant la 7^e Semaine internationale de la mémoire
du 01.03.2019 au 08.03.2019 aux heures d'ouverture du lycée et en
dehors des créneaux de conférences

Attention, certaines images peuvent choquer.

Lycée Lebrun - 2 rue du lycée – 50200 Coutances - tél. : 02.33.45.16.22.

La distinction entre Hutus et Tutsis est originellement sociale. On est Tutsi lorsque l'on possède plus de 10 têtes de bétail. Au 19^{ème} siècle, la colonisation européenne et plus particulièrement anglaise transforme cette distinction sociale en distinction politique et raciale. La création de ces différences a engendré des divergences et de la rancœur au sein du peuple. Cette différence sera enseignée dans les écoles et petit à petit créera la haine entre Hutus et Tutsis jusqu'à engendrer un massacre interethnique.

En Juin 1994, l'avancée des troupes du F.P.R. Tutsi pousse l'ethnie Hutu sur les routes vers la ville frontière de Goma au Congo. Une longue colonne de déplacés s'étire sur des kilomètres à travers la brousse.

Au milieu des familles fuyant se cachent des militaires et des miliciens Interahmwe. Ces soldats et civils armés ont assassiné et mutilé à l'arme automatique mais principalement à l'aide de machettes plus de 800 000 Tutsis durant les trois mois qu'ont duré les massacres ; un génocide prémédité et planifié de longue date.

Pendant ce temps, l'aide humanitaire pour les réfugiés de Goma tarde à arriver et les épidémies de choléra vont décimer par milliers les personnes les plus vulnérables : femmes, enfants et vieillards.

L'intervention de l'armée Française dans le cadre de « l'opération Turquoise » a officiellement un but humanitaire qui est de protéger les Tutsis des massacres mais, officieusement c'est aussi une opération destinée à freiner l'avancée de l'armée Tutsi. 25 ans après, il y a toujours des doutes sur le rôle de la France au Rwanda en 1994.

De nombreux génocidaires ont réussi à fuir et se sont réfugiés en Afrique et en Europe. Malgré la création du Tribunal Pénal International pour le Rwanda en Tanzanie, très peu de responsables ont été jugés et condamnés.



Intervention de Jacques Langevin devant les élèves de seconde arts plastiques et première L2.

